



Rupture CDI en période d'essai pour "Mariage"

Par **hormax**, le **29/08/2012** à **18:59**

Bonjour,

J'étais en période d'essai en CDI, et cet après-midi mon employeur a mis fin à ma période d'essai car je me marie au mois de septembre, je lui avais dit que j'allais me marier cette année, mais je n'avais pas dit la date. Depuis le début je lui dis que je me marie... Elle ma dit quelle ne reproché rien a ma façon de travail, juste que ca le faisait chi** que je me marie alors que le magasin vient d'ouvrir.

En gros ca ne lui plait pas que je demande des jours exceptionnel pour mon mariage.

A-t-il le droit ?

Quelle solution me proposez-vous ?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **29/08/2012** à **19:16**

Bonjour,

Le problème serait de pouvoir prouver que c'est le motif de la rupture de la période d'essai qui n'a donc rien à voir avec vos compétences professionnelles pour pouvoir la contester comme abusive...

Par **hormax**, le **29/08/2012** à **19:46**

oui je suis tout à fait d'accord avec vous.

Demain je vais essayé de lui faire signer une feuille comme quoi elle me licencie pour cause "Mariage".

Mais que faire avec cette feuille après ? (si jamais elle me la signe)

Il y a un autre soucis car ca fait un peu plus d'un mois que j'y travaille, le délai de prévenance

est donc de 2 semaines, et elle veut me faire arrêter le travail vendredi...

Par **P.M.**, le **29/08/2012** à **20:08**

Bonjour,

Il faudrait savoir quand se terminait normalement la période d'essai...

L'employeur doit respecter le délai de prévenance mais peut vous dispenser de l'effectuer tout en vous le payant...

La rupture abusive de la période d'essai peut être contestée devant le Conseil de Prud'Hommes...

Par **hormax**, le **29/08/2012** à **20:17**

J'ai commencer le 23/07/2012 et la période d'essai se termine le 22/09/2012.

Ok pour le délai de prévenance.

Par contre pour la rupture abusive ca risque d'être compliqué à prouver si elle ne veut pas me faire une lettre manuscrite...

Par **P.M.**, le **29/08/2012** à **20:26**

Effectivement, il faudrait plutôt essayer de faire votre demande de jours pour le mariage pour qu'elle arrive juste au moment de la rupture de la période d'essai et essayer de lier les deux évènements...

Par **Paul PERUISSET**, le **29/08/2012** à **20:55**

Bonjour,

D'autant plus qu'il ne faut pas rêver, je vois mal l'employeur écrire son arrêt de mort !

Mais qui ne tente rien n'a rien...

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **hormax**, le **29/08/2012** à **21:03**

oui enfin bon elle n'est même pas au courant que mon préavis est de deux semaines ...

ou alors j'écris la lettre et je la fait signer.
Je ne sais pas comment faire

Par **P.M.**, le **29/08/2012** à **21:07**

A moins que l'employeur soit idiot, je la vois mal signer une telle lettre sans même s'informer et que cela lui éveille des soupçons.....

Par **hormax**, le **29/08/2012** à **21:10**

je peux dire que c'est dans le cadre de mes futures recherches d'emploi, pour prouver que ce n'est pas à cause de ma façon de travailler que mon CDI a été rompu!!!

Par **seb544**, le **29/08/2012** à **21:13**

Bonsoir

L'enregistrer sur dictaphone est-il illégal??

Par **hormax**, le **29/08/2012** à **21:16**

non c'est illégal

Par **P.M.**, le **29/08/2012** à **21:20**

Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais je doute que vous obteniez ce que vous voulez comme ça...

Par **hormax**, le **01/09/2012** à **07:58**

Bon, j'ai ma lettre comme quoi je reste encore 15 jours...

Lundi j'appelle l'inspection du travail pour savoir quoi faire exactement, et ensuite j'irai sûrement au prud'homme.

mercredi après midi, ma collègue a demandé à la gérante si elle allait reprendre quelqu'un après moi, elle lui a répondu que avant l'ouverture du magasin ils avaient prévu une personne

en plus, et que après que je soit partis, il n'y aurai certainement pas de remplacement...

alors la il y a deux motifs de licenciement abusif, "mon mariage et le non remplacement".

Jeudi matin j'ai appelé l'inspection du travail, la femme ma dit d'écrire une lettre stipulant que mon contrat a été rompu a cause de mon mariage et non pour mes compétences au travail.

Mais je vais rappélé lundi car c'est vague leur histoire, je vais redemander clairement ce qu'il faut mettre dessus. Et elle ma dit qu'une fois envoyé cette lettre je pourrais allé au prud'homme avec une photocopie...

Je redemande lundi pour que ce soit clair

Par **janus2fr**, le **01/09/2012 à 08:18**

Bonjour,

Si votre but est de saisir le CPH, je ne vois pas bien pourquoi vous "traitez" avec l'inspection du travail, saisissez directement le CPH...

Par **P.M.**, le **01/09/2012 à 10:01**

Bonjour,

Vous n'avez pas donc suivi le conseil que je vous avais suggéré, je ne vois donc pas personnellement ce que je pourrais ajouter car ce n'est pas forcément sur une simple lettre de votre part que la période d'essai a été rompue à cause de votre mariage, pour lequel l'employeur pourrait même prétendre ne pas avoir été mis au courant, que le Conseil de Prud'Hommes vous suivra dans cette voie...